

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016**

### **COMPTE-RENDU :**

Le neuf février deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaients présents :**

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, ~~Lydia DUBOIS~~ (pouvoir donné à Christian GUYON), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Christian GUYON, Claude JOUSSE, ~~Cyrille OLLIVIER~~ (pouvoir donné à Martine COUET), Cédric POTIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sylvie LE DRÉAU a été nommée secrétaire de séance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Assainissement : Travaux de lagunage : Demande de subventions, lancement de la consultation pour les travaux de mise à niveau de la lagune
2. Personnel : Création de poste, avancements de grade
3. Groupement de commandes pour les travaux de voirie de la Communauté de communes du Val de Sarthe
4. Proposition d'évaluation succincte de mise en conformité de l'école
5. Révisions des loyers et avenants aux baux
6. Tarifs spectacle Laurent Chandemerle
7. Modification des statuts du SIDERM
8. Multiservices : Travaux
9. Finances : Détecteurs de fumée pour la Maison d'Assistantes Maternelles, abribus, tondeuse, changement du ballon d'eau chaude de la cantine, achat de dictionnaires aux enfants pour le passage en 6<sup>ème</sup>
10. Panneaux photovoltaïques : Contrat de maintenance
11. Comptes rendus des commissions communales et communautaires
12. Questions diverses.

Le compte-rendu du 19 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

### **1/ ASSAINISSEMENT : TRAVAUX DE LAGUNAGE : DEMANDE DE SUBVENTIONS, LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE LA LAGUNE**

Madame le Maire donne la parole à Claude JOUSSE.

Claude JOUSSE rappelle le projet de mise à niveau de la lagune qui concerne :

- La sécurisation de l'installation par une clôture,
- La mise en conformité réglementaire,
- La mise à niveau des prétraitements.

Les travaux débuteraient en septembre.

Le projet est estimé à 51 200€ HT, subventionné à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau, soit 30 720€.

L'Agence de l'Eau propose en plus soit :

- Un prêt à 0% de 10 240€ sur 15 ans avec 2 ans de différé,
- Une subvention supplémentaire de 8% si autofinancement

Considérant la capacité d'autofinancement, Claude JOUSSE propose d'opter pour la subvention supplémentaire de 8%, ce qui porterait la subvention de l'Agence de l'Eau à 34 816€.

**Le Conseil municipal approuve.**

## **2/ PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE, AVANCEMENTS DE GRADE**

### **Délibération :**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe affecté aux services techniques.

En effet, depuis plusieurs années maintenant la commune emploie, sur une grande partie de l'année, deux agents contractuels pour effectuer les missions d'agent technique et d'agent d'entretien. Elle propose de créer un poste à temps complet qui assurerait ces deux missions, ainsi que des remplacements ponctuels pour le maintien du service public, notamment à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- la création d'un emploi au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à **temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.**

**Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.**

### **Délibération :**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur les avancements de grade pour l'année 2016.

Cette année, peuvent être promus au grade supérieur deux agents dans les grades suivants :

- Adjoint technique territorial de 1<sup>ère</sup> classe
- Agent Spécialisé principal des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil municipal, dans l'attente de l'avis du Comité technique, décide de fixer, à l'unanimité, les ratios suivants pour la procédure d'avancement au grade :

- 100% pour le grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe
- 0% pour le grade d'agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe, estimant qu'il n'y a pas, actuellement, besoin d'agent de ce grade sur la commune.

Madame le Maire rappelle que le Comité Technique sera saisi sur ces ratios fixés.

## **3/ GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE**

### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de groupement de commandes organisé pour la passation d'un marché pour les travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) sur le patrimoine de la communauté de communes en agglomération et hors agglomération.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Communauté de communes du Val de Sarthe. La durée du groupement est fixée au 31/12/2016, renouvelable 3 fois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande sus-mentionné.

## **4/ PROPOSITION D'ÉVALUATION SUCCINCTE DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCOLE**

### **Délibération :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal la proposition du cabinet d'architecte Scheubel+Genty, mandaté pour la maîtrise d'œuvre des travaux de mise en conformité incendie de l'école des Vallées.

L'établissement étant passé de la 4<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie, les exigences de conformité ont été modifiées. Il convient donc de se prononcer sur la proposition de Scheubel+Genty pour l'élaboration d'un descriptif technique sommaire, en vue du lancement de la consultation des entreprises de travaux.

Scheubel+Genty proposent l'élaboration du descriptif technique sommaire pour un montant de 750€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer ladite proposition.

Martine COUET précise que le suivi de chantier sera opéré par la mairie.

Le chantier devra commencer avant l'été pour obtenir les subventions.

## **5/ RÉVISION DES LOYERS ET AVENANTS AUX BAUX**

### **1/ Avenants aux baux locatifs :**

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle que la Commune est bailleur des biens situés au 15 rue de la Gare et au 10 rue de la Mairie à Voivres-lès-le-Mans.

Afin de pouvoir procéder à la révision des loyers à la date anniversaire de ces baux, il convient de rédiger un avenant modifiant la période référence pour l'indice de révision des loyers, soit :

- Pour le bien situé 15 rue de la Gare, **le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours et le même trimestre de l'année précédente** (au lieu du 4<sup>ème</sup> trimestre),
- Pour le bien situé 10 rue de la Mairie, **le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours et le même trimestre de l'année précédente** (au lieu du 3<sup>ème</sup> trimestre).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le maire à rédiger un avenant pour les baux locatifs situés 15 rue de la Gare et 10 rue de la Mairie.

### **2/ Révision des loyers au 15 et 17 rue de la Gare :**

#### **Délibération :**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur la révision des loyers des logements situés 15 et 17 rue de la Gare selon l'indice de référence des loyers.

15 rue de la Gare :  $354,04\text{€} \times 125,26 / 125,24 = 354,10\text{€}$

17 rue de la Gare :  $309,57\text{€} \times 125,28 / 125,29 = 309,55\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **14 voix POUR et 1 voix CONTRE**, décide de ne pas modifier le montant des loyers.

Ils restent donc fixés à **354,04€** pour le 15 rue de la Gare et **309,57€** pour le 17 rue de la Gare.

## **6/ TARIFS SPECTACLE LAURENT CHANDEMERLE**

#### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la séance du 3 novembre 2015 lors de laquelle les tarifs pour le spectacle Laurent Chandemerle avaient été fixés.

Sur proposition de la commission manifestations, elle invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'augmentation des tarifs.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'application d'un **tarif adulte à 10€** (au lieu de 8€).

Pour le tarif réduit, il est décidé à **11 voix POUR, 4 voix CONTRE**, qu'il sera appliqué à **5€ pour les personnes de moins de 14 ans** (au lieu de 16 ans).

## **7/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIDERM**

Martine COUET informe le Conseil municipal que le SIDERM aura prochainement la possibilité de contrôler les poteaux incendie pour le compte des communes membres.

Miguel FIMIEZ ajoute qu'auparavant les pompiers effectuaient cette mission mais cela troublait l'eau du réseau. C'est pourquoi, le SIDERM préfère intervenir lui-même.

Dominique COLIN estime que la commune devrait avoir la liberté de choisir un autre prestataire que le SIDERM, gestionnaire du réseau.

Martine COUET ajoute que la commune peut faire appel à un autre prestataire mais que le SIDERM demandera à envoyer un de ses agents pour contrôler et facturera sa présence à la commune.

### **Délibération :**

Madame le Maire présente le projet de modification des statuts du SIDERM qui prévoit :

- la possibilité de réaliser l'entretien des poteaux incendie pour le compte des membres du Syndicat,
- une précision dans l'article 2 des statuts concernant le périmètre de distribution et la localisation des unités de production,
- l'adjonction dans l'article 1 des statuts des communes d'Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin et Saint-Saturnin, suite à leur entrée dans Le Mans Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **12 voix POUR et 3 voix CONTRE**, approuve la modification des statuts du SIDERM.

## **8/ MULTISERVICES : TRAVAUX**

Martine COUET fait part au Conseil municipal de la demande, émanant des locataires rue de la Mairie, de travaux d'amélioration de la pièce à vivre du multi-services.

La VMC ne fonctionne pas bien, la commune prendra à sa charge sa remise en état de marche ou son remplacement. Les autres travaux d'amélioration (abattage d'une cloison, changement du sol, isolation,...) seront exécutés et financés par les locataires.

Martine COUET précise qu'elle n'est pas contre le fait que les locataires fassent les travaux, néanmoins elle exige qu'ils signent une attestation dégageant la responsabilité de la commune en cas de litige ou accident. Il n'y aura pas non plus de remboursement des travaux s'ils devaient quitter les locaux.

Dominique COLIN n'est pas favorable à ces travaux d'amélioration, au vu notamment des horaires d'ouverture qui ne sont pas respectés par les commerçants. Le bâtiment appartient à la commune et elle n'aura pas droit de regard sur les travaux qui seront effectués.

Martine COUET répond que les locataires lui ont assurés que les travaux d'électricité seraient faits par un artisan.

Nicole GUYON propose de laisser passer un délai avant de répondre, le temps que l'affaire s'installe.

Martine COUET souligne que les locataires ont une consommation électrique importante car la véranda dans laquelle est la pièce de vie n'est pas isolée.

Eric PANCHEVRE souhaiterait que dans l'attestation figure également l'engagement de terminer les travaux qui seront commencés.

Martine COUET acquiesce. Doit également figurer le fait que si des « surprises » sont découvertes pendant les travaux, la commune n'en sera pas responsable.

Miguel FIMIEZ demande si la commune a un droit de regard sur ces travaux (choix des matériaux, travaux effectués).

Eric PANCHEVRE répond par la négative.

**Le Conseil municipal donne son accord pour les travaux d'amélioration de la pièce de vie privative du multi-services à la condition suivante : les locataires s'engagent à faire effectuer les travaux d'électricité par un artisan, les cloisons abattues ne devront pas être porteuses, la commune ne sera pas responsable des litiges, mauvaises surprises et accidents qui pourraient survenir pendant et à la suite des travaux, les travaux commencés devront être terminés, une copie des factures sera remise en mairie.**

## **9/ FINANCES : DETECTEUR DE FUMÉE POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES, ABRIBUS, TONDEUSE, CHANGEMENT DU BALLON D'EAU CHAUDE DE LA CANTINE, ACHAT DE DICTIONNAIRES AUX ENFANTS POUR LE PASSAGE EN 6ÈME**

### **9-1/ DéTECTEUR DE FUMÉE POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :**

L'assurance de la MAM « Les Choupi'Nous » a demandé à ce que soit installé un détecteur de fumée alors qu'il y a déjà une alarme incendie.

Christelle CORVAISIER ne prend pas part au vote.

#### **Délibération :**

Christian GUYON, Adjoint aux bâtiments, présente deux propositions pour la pose d'un détecteur de fumée à la Maison d'Assistants Maternelles.

- ES.BPC : 57,12€ HT
- SAS COUPRY : 91,21€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'ES.BPC pour un montant de 57,12€ HT.

Eric PANCHEVRE demande pourquoi les agents ne posent pas le détecteur.

Christian GUYON répond que la demande vient de l'assurance. Il vaut mieux que le détecteur soit posé par une entreprise agréée plutôt que par les agents qui ne le sont pas.

Eric PANCHEVRE souhaite que les bâtiments non dotés d'un dispositif d'alarme soient également équipés d'un détecteur.

### **9-2/ ABRIBUS :**

Il avait été demandé l'installation d'un abribus à proximité du rond-point de Bel Air, identique à celui déjà posé à proximité.

Lydia DESBOIS avait souhaité que les côtés de l'abribus soient en bois plutôt qu'en verre. Le sujet n'a pu être tranché en commission aménagement.

Miguel FIMIEZ est sceptique sur l'entretien du bois dans le temps.

#### **Délibération :**

Claude JOUSSE, Adjoint à l'aménagement, présente deux propositions de l'entreprise Lacroix Signalisation pour l'achat d'un abribus, identique à celui situé au rond-point de Bel Air.

- Abribus avec retour vitré : 1 693,34€ HT
- Abribus avec retour bois : 1 948,70€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition pour l'abribus vitré pour un montant de **1 693,34€ HT**.

### **9-3/ Tondeuse :**

#### **Délibération :**

Claude JOUSSE, Adjoint à l'aménagement, présente la proposition de l'entreprise AT2L LEROUX d'un montant de 2 320,91€ HT pour le remplacement du moteur de la tondeuse Toro.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient cette proposition pour un montant de **2 320,91€ HT, soit 2 785,09€ TTC**.

### **9-4/ Changement du ballon d'eau chaude de la cantine :**

Christelle CORVAISIER ne prend pas part au vote.

#### **Délibération :**

Christian GUYON, Adjoint aux bâtiments, présente quatre propositions pour le remplacement du deuxième chauffe-eau à la cantine

- ES.BPC : 845,01€ HT
- MEUNIER SARL : 855,79€ HT

- SAS COUPRY : 903,31€ HT
- JB PLOMBERIE : 1 117,40€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition d'**ES.BPC** pour un montant de **845,01€ HT**.

#### **9-5/ Achat de dictionnaires aux enfants pour le passage en 6<sup>ème</sup> :**

Martine COUET propose que la commune offre un dictionnaire aux enfants de CM2 lors de leur passage en 6<sup>ème</sup> (environ 15 enfants). Elle présente une offre de dictionnaire papier + formule en ligne à 21,90€.

**Il n'est pas donné suite**, le conseil municipal estimant qu'aujourd'hui les enfants vont sur Internet pour faire une recherche.

### **10/ PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : CONTRAT DE MAINTENANCE**

Claude JOUSSE présente une proposition de contrat de garantie des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école. Le montant annuel est de 30€. Il couvre le matériel à hauteur de 17 144€.

Eric PANCHEVRE s'étonne qu'il n'y ait eu aucune intervention de maintenance, notamment sur les onduleurs, depuis leur installation en 2010.

Il est préconisé de confier la maintenance et la garantie au même prestataire.

### **11/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

#### **11-1 Commission communication : Cédric POTIER**

La commission a travaillé sur le site Internet, le contenu a été balayé pour une mise à jour des informations. Un onglet « Manifestations » a été ajouté et les visiteurs ont la possibilité de s'abonner à une newsletter pour être informés des dernières nouvelles.

Depuis sa création, le site a accueilli 15 595 visiteurs et 38 390 pages ont été lues.

La prochaine « feuille de chou » sera finalisée et distribuée avant fin février.

Dominique COLIN souligne que des habitants n'ont pas d'accès Internet et qu'il faudrait faire en sorte que la communication papier, distribuée dans les boîtes aux lettres, soit diffusée en temps et en heure (notamment au regard de l'agenda des manifestations).

Il y a eu des retours positifs concernant la nouvelle mise en page du Voivrais.

#### **11-2 Commission bâtiments : Christian GUYON**

La référence de la faïence de la salle de bain du logement situé 17 rue de la Gare a été retrouvée. Des devis vont être demandés.

#### **11-3 Commission aménagement : Claude JOUSSE**

Une parcelle communale, située à proximité de la lagune, sert depuis plusieurs années de lieu de stockage. Il est difficile de présenter un devis précis pour le nettoyage du terrain.

Ce sujet sera abordé en commission.

### **12/ QUESTIONS DIVERSES**

**TRAVAUX SNCF :** - La base de vie des travaux sur la ligne SNCF programmés l'été prochain ne sera pas à la gare mais dans la zone des Clottées.

**TOURNE-A-GAUCHE RD 23 :** Le Conseil communautaire n'est pas favorable au financement du tourne-à-gauche (déjà pris en charge à hauteur de 60% par le conseil départemental).

Martine COUET demande si la commune est prête à participer financièrement plus que ce qui avait été prévu.

Miguel FIMIEZ demande si l'aménagement actuel (ligne infranchissable) ne suffit pas.

Martine COUET répond que le problème a été déplacé car les véhicules coupent plus loin, ce qui est tout aussi dangereux.

Le Conseil municipal est favorable à la recherche de subventions et est prêt à financer davantage le projet.

**ENTREPRISE :** Martine COUET informe que l'entreprise Lebreton, dépannage électroménager, s'installe sur la commune rue de la Chesnaie.

Une entreprise devrait également s'installer derrière Gerama.

**BENEVOLAT :** Martine COUET fait part au Conseil municipal qu'un administré souhaite apporter son soutien dans la recherche d'aide financière, pour tout type de projet. **Avis favorable.**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE :** L'entrée de la commune de Saint-Georges-du-Bois dans la Communauté de communes a été abordée en conseil stratégique.

Personnellement, Martine COUET n'y est pas favorable. Elle estime qu'avec l'entrée des communes de Guécélard, Malicorne, Mézeray, et bientôt Cérans-Foulletourte, la communauté de communes doit d'abord prendre ses marques, d'autant plus que la mutualisation ne se fait pas sans mal. La commune de Saint-Georges-du-Bois n'apporte pas d'entreprises et s'est décidée un peu tardivement pour faire part de son entrée au sein du territoire.

Néanmoins, le Conseil municipal aura à se prononcer sur l'entrée de la commune dans la communauté de communes.

**SÉCURITÉ :** Eric PANCHEVRE demande si les agents techniques disposent d'équipements de protection individuelle lorsqu'ils interviennent sur la lagune. Oui, mais ils ne les utilisent pas toujours.

Il demande également pourquoi le mât servant pour les illuminations en fin d'année est retiré tous les ans. Martine COUET répond que c'est pour une question d'esthétique. Eric PANCHEVRE souligne tout de même le caractère dangereux pour les agents et les véhicules stationnés place de l'Eglise. Il faudra effectivement peut-être trouver un autre système ou prendre un arrêté pour interdire le stationnement lors de la pose et la dépose.

**DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER :**

- Parcelle AB 46. **Pas de préemption.**
- Parcelle AB 56. **Pas de préemption.**
- Parcelles AC 121 et 122. **Pas de préemption.**

**ECOLE :** En référence au précédent conseil municipal, Martine COUET précise qu'il n'est pas interdit de fumer devant les lieux publics fréquentés par les enfants, mais uniquement au sein des aires collectives de jeux (décret n°2015-768 du 29/06/2015).

**ECLAIRAGE PUBLIC :** L'éclairage public ne fonctionne plus rue du Four à Chanvre. Claude JOUSSE rappelle que les câbles ont été volés. C'est au lotisseur de prendre en charge la réparation, non couverte par son assureur. Le montant s'élève à environ 3 000€.

**AGENDA :** - Commission aménagement : 16/02/2015 à 20h30.

La séance est levée à 22h35.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	Excusé
Lydia DESBOIS	Excusée	Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ		Cédric POTIER	
Christian GUYON			